



Journal syndical 2017-2018

L'ÉCHO du SONDAGE DES ACTIVITÉS

MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'équipe syndicale vous convie aux activités tenues dans le cadre de la semaine de relève. Tout a été mis en œuvre afin vous offrir des rencontres avec des sujets variés, qui, nous l'espérons, rejoindront vos préoccupations et vos intérêts. À la fin de la semaine, un tirage de prix aura lieu parmi tous les participants.

Surveillez l'horaire des activités joint à cet envoi ou affiché au babillard. Les invitations pour chacune des activités vous sont déjà parvenues. Il est très important de vous inscrire pour chaque activité à laquelle vous souhaitez assister. Nous vous attendons en grand nombre, au plaisir d'échanger avec vous!

Annie Boily



PROLONGATION DU SONDAGE DE L'IRIS JUSQU'AU 15 AVRIL

L'Iris prolonge le sondage du personnel de soutien scolaire. Une vaste enquête sur la présence du numérique dans nos milieux de travail et sur nos conditions de travail actuelles et passées. Une comparaison sur cinq ans !

RAPPEL — PRÉQUALIFICATION — AFFECTATION

Au personnel des services directs à l'élève (SDÉ), n'oubliez pas que vous avez **du 1^{er} mars au 10 mai 2018** pour vérifier et faire parvenir s'il y a lieu, vos diplômes, relevés de notes et toute autre pièce originale justifiant vos qualifications. À l'affectation, vous pourrez seulement choisir un poste dans les classes d'emploi **cochées**. Ces pièces justificatives doivent être acheminées à madame Isabelle S. Poulin, au Service des ressources humaines (418-228-5541, poste 2571).

Règle de régie

Le 27 février 2018, la CSBE a adopté une nouvelle Règle de régie concernant la gestion des accès logiques et des authentifications (RT-03).

Nous vous invitons à en prendre connaissance sur le site internet de la CSBE, onglet « La commission », onglet « Son organisation administrative », sous-titre « Cahier des politiques, règlements, règles de régie et directives », onglet « RT », document « RT-03 ».

Qui suis-je?

Corps d'emploi: ???

Mes tâches:

- ◆ Je développe des solutions pour combler des besoins précis
- ◆ J'administre les systèmes informatiques
- ◆ **La réponse se trouve au verso.**



Informations par courriel

Si vous désirez recevoir les communications du syndicat à votre adresse courriel personnelle, veuillez nous faire parvenir votre adresse au **SPSS @globetrotter.net** en précisant que vous acceptez que nous vous expédions nos communications directement à votre adresse courriel personnelle. Nous vous ajouterons à notre liste de membres militants.

Nous ne sommes jamais assez informés !



/MÉDIAS SOCIAUX



Nous vous invitons à la prudence lorsque vous utilisez les médias sociaux (Facebook ou autres). Les images ainsi que les propos que vous y publiez peuvent être partagés et interprétés par vos amis ou les amis de vos amis, votre assureur, votre employeur. Assis dans le confort de votre foyer, nous oublions parfois qu'il ne s'agit pas d'un journal intime. Une fois la publication en ligne, nous renonçons à notre vie privée!

Gardez à l'esprit que tous les renseignements publiés sur les médias sociaux deviennent publics et sont irrécupérables !!

Congés de maladie non monnayables

La salariée ou le salarié ayant **55 ans d'âge ou 30 ans d'ancienneté au 30 juin 2018** pourra, s'il le désire, utiliser 10 jours maximum, de congés non monnayables en vacances, à prendre en 2018-2019. Ces journées peuvent être prises une journée à la fois et votre supérieur ne peut pas refuser ce genre de congé. Cette banque de congés de maladie non monnayables sera inscrite sur votre projet de vacances 2018, section II B.

Tiré de la clause 5-3.45 de la convention collective.

Utilisation des mesures contraignantes

La CSBE a mis en place un cadre de référence sur l'utilisation des mesures contraignantes dans les établissements scolaires de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin afin d'accentuer la prévention et d'assurer un meilleur accompagnement à l'ensemble des employé(es) de la CSBE.

Vos directions d'école ont reçu la formation et ont des copies du rapport d'utilisation de mesures contraignantes qui doit être rempli lors de l'utilisation de celles-ci.

Nous vous invitons à aller consulter le cadre de référence sur le site de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin, onglet « Services offerts au personnel », puis onglet « Services | divers » et cliquez sur « Cadre de référence sur l'utilisation des mesures contraignantes », version 10 mars 2016.

Ententes négociées CSQ 2018

La CSQ négocie chaque année des ententes avec différents fournisseurs qui offrent au syndicat et ses **membres** des rabais intéressant sur la location d'automobiles, l'achat de billets de train, les hôtels et divers produits d'assurance que ce soit automobile, habitation ou d'entreprise. Pour plus de détails, rendez-vous sur notre site internet!





Congé pour affaires personnelles



Vous bénéficiez de l'article 5-3.00, si votre **poste prioritaire est de 15 heures et plus** et que vous êtes :

- ◆ personnel régulier;
- ◆ personnel temporaire qui travaille depuis plus de 6 mois;
- ◆ personnel temporaire qui a travaillé au moins 6 mois depuis son embauche ou dans le cadre de plusieurs embauches **immédiatement continues**;

Vous possédez une banque de congés de maladie monnayables de 7 jours (clause 5-3.40). Selon l'article 5-3.47, vous pouvez utiliser 2 jours de cette banque pour affaires personnelles moyennant un préavis de 24 heures. Selon la convention, vous devez donner le préavis à la Commission scolaire (direction ou supérieur) qui ne peut pas refuser cette absence. Les congés peuvent se prendre en demi-journée.

Nous vous conseillons d'aviser votre supérieur de la date de votre absence. Si vous respectez le préavis, vous pouvez vous absenter sans donner la raison de votre absence. Les jours ainsi utilisés seront déduits de votre banque de congés de maladie monnayables. Ces deux jours doivent être pris par demi-journée ou journée complète.



Agenda

Mars 2018



- 13 mars : → Comité de relation de travail
- 14 et 15 mars : → Conseil Fédéral de Négociation et Fédéral
- 20 mars : → Rencontre CSBE—Plan d'effectifs 2018-2019
- 21 mars : → Exécutif
- 22 mars : → Rencontre de vis-à-vis
- 27 mars : → Rencontre des commissaires
- 28 mars : → Info-Vacances CSBE St-Georges et centre des bâtisseurs de Ste-Marie

AVANTAGES IRIS



IRIS VOUS OFFRE DES AVANTAGES EN SOINS VISUELS POUR VOUS ET VOTRE FAMILLE

Profitez des offres exclusives du Programme Avantages IRIS

Inscrivez-vous maintenant!
iris.ca/avantages

Allez visiter notre site internet pour plus de détails:
www.spss@globetrotter.net

Traitement — Augmentation salariale

6-3.01 Taux et échelles de traitement

La salariée ou le salarié a droit au taux de traitement qui lui est applicable selon sa classe d'emplois tels que déterminée selon l'article 6-1.00 et son échelon, s'il en est, tel que déterminé selon l'article 6-2.00



6-3.02 D) Période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019

Chaque taux¹ et chaque échelle de traitement en vigueur le 31 mars 2018 est **majoré de 2.0%**² avec effet le **1er avril 2018**.

Taux des primes du 1er avril 2018 au 31 mars 2019:

- * Prime du chef d'équipe sera de 1.01\$/l'heure
- * Prime d'horaire brisé sera de 3.97\$/jour
- * Prime de soir sera de 0.71\$/l'heure
- * Prime de responsabilité additionnelle sera de 11.44\$/semaine

¹ La majoration des taux et échelles est calculée sur la base du taux horaire

² Toutefois, les clauses de la convention collective relatives aux personnes salariées hors taux ou hors échelle s'appliquent

Conseil d'établissement

Il est temps de penser au conseil d'établissement pour l'année 2018-2019. Combien de représentants du personnel de soutien siègeront sur ce conseil?

Les raisons pour lesquelles il pourrait y avoir des changements sont les suivantes :

- ◆ L'obtention d'un service de garde dans la dernière année ou qui l'obtiendrait d'ici le 30 juin 2018;
- ◆ La demande, de la part d'un groupe de représentants, de reconsidérer leur nombre de représentants;
- ◆ Les établissements qui auraient leur acte d'établissement substantiellement modifié.

Soyez vigilants!

Les agents de liaison de chaque établissement devraient être informés s'il y a une demande de changement pour le nombre de représentants sur le conseil d'établissement.



Les luttes syndicales...

1965: Les fonctionnaires obtiennent le droit de négocier collectivement. Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes revendiquait le droit de négocier collectivement, le droit de grève, des taux de rémunération plus élevés et une meilleure gestion.

Votre syndicat...

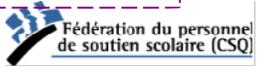
Vous donne un droit de parole et d'écoute au sein de votre organisation. .



L'hiver vous semble long ? Rêvez à votre prochain voyage!

La Fondation Monique-Fitz-Back nous offre encore cette année son concours Loto-Voyages. En 2018-2019, pour le même coût habituel de 100 \$, **deux crédits** voyage de 4 000 \$ ont été ajoutés. Maintenant **dix-sept (17) voyages à gagner**, et **VOUS choisissez la destination**. Le crédit voyage est utilisable chez Groupe Voyages Québec.

Dépêchez-vous, il n'y a que 1 700 billets à vendre. **Toujours une chance sur cent de gagner !** Pour commander et pour plus d'information, allez sur notre site internet où nous avons ajouté le lien (spss.lacsq.org).



Rep: Technicien informatique